



Transparence Financière

L'exemple de Total au Nigeria

Août 2011



Le cadre contractuel de l'activité de Total au Nigeria

Total est présent au Nigeria à travers sa principale filiale Total E&P Nigeria Limited depuis 1962. Le Groupe détient des intérêts dans plusieurs permis attribués par le gouvernement fédéral.

Total est également actif au travers de Total Upstream Nigeria Limited, filiale détenue à 100%, et de Total LNG Nigeria Limited et Brass Holdings Company Limited qui détiennent respectivement un intérêt de 15% dans Nigeria LNG Ltd et de 17% dans Brass LNG Ltd.

Les autres filiales de Total au Nigeria sont :

- Total Exploration Nigeria Ltd
- Total Petroleum Nigeria Ltd
- Total E & P Nigeria Deepwater A through H Ltd

Actuellement, le Nigeria attribue deux types de permis (i) les OPL (Oil Prospecting License) et les OML (Oil Mining Lease). L'OML est attribué à la demande du titulaire d'un OPL qui satisfait aux critères requis, notamment la découverte d'hydrocarbures dans des quantités commercialement exploitables.

Le domaine minier de Total au Nigeria au 31/12/2010

Permis	Type de contrat	Statut Total	Participations (%)	Date d'entrée
OMLs 4 – 11 – 13 – 16 – 17 – 18 – 20 – 21 – 22 – 23 – 24 – 25 – 26 – 27 – 28 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 – 34 – 35 – 36 – 38 – 40 – 41 – 42 – 43 – 45 – 46	Concession (JV)	Participant	10.00	1 août, 1989
OML 58	Concession (JV)	Opérateur	40.00	Initiale : 14 juin, 1967 Renouvellement : 3 juin, 1998
OMLs 71 – 72 – 74 – 77 – 79	Concession (JV)	Participant	10.00	1 décembre, 1988
OMLs 99 – 100 – 102	Concession (JV)	Opérateur	40.00	4 décembre, 1986
OML 130 (part of ex-OPL 246)	PSC/PSA*	Opérateur	24.00	24 février, 2005
OML 118	PSC**	Participant	12.50	1 décembre, 2005
OMLs 112 - 117	Concession (PSA)	Participant + conseiller technique	40.00	13 août, 2005
OPL 215	Concession (PSA)	Participant + conseiller technique	40.00	13 août, 2005
OML 135	PSC	Participant	12.50	17 juillet, 2006
OPL 221	PSC	Opérateur	60.00	19 novembre, 2003

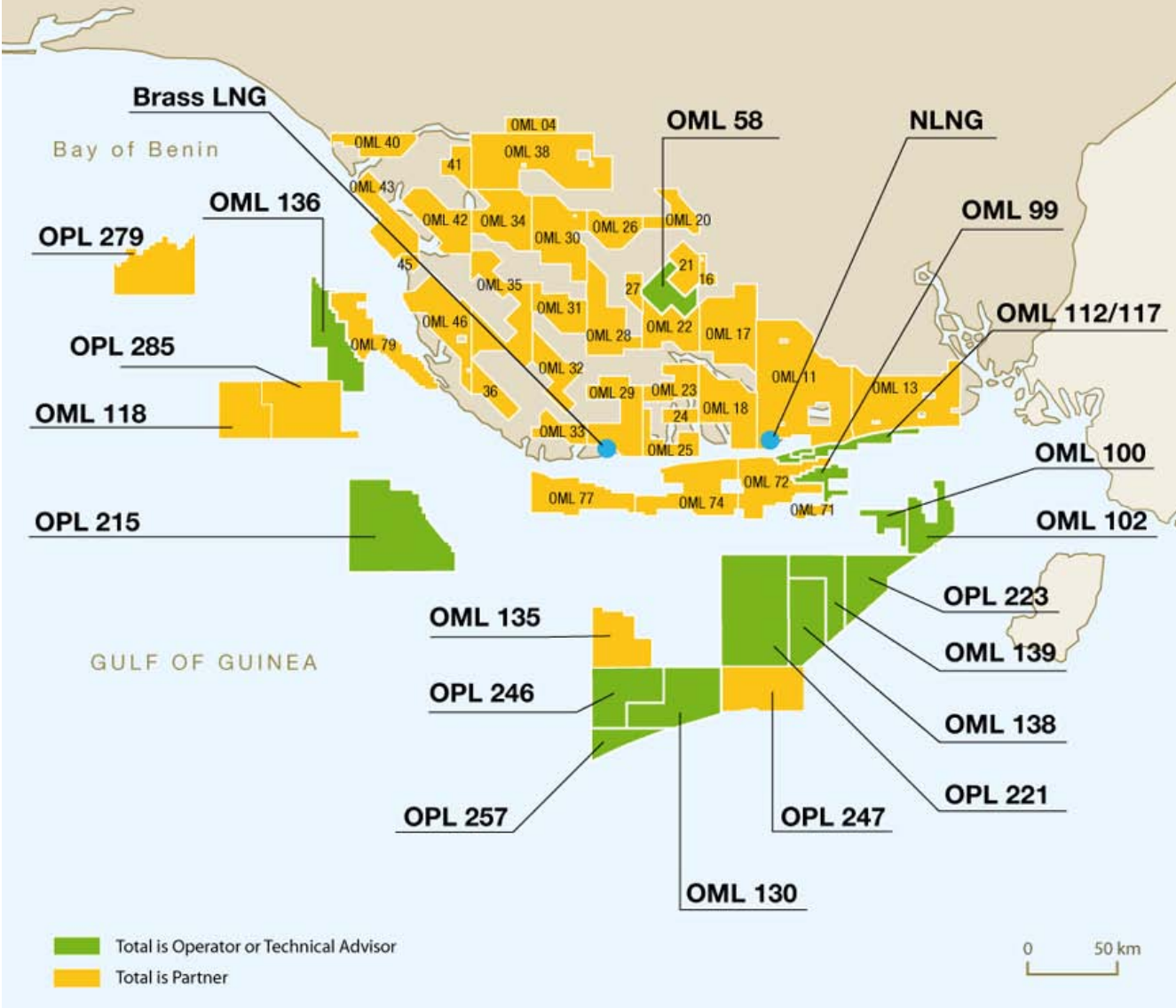
OML 138 (partie de ex-OPL 222)	PSC	Opérateur	20.00	24 octobre, 2006
OML 139 (partie de ex-OPL 222)	PSC	Opérateur	18.00	24 octobre, 2006
OPL 223	PSC	Opérateur	18.00	18 juillet, 2005
OPL 247	PSC	Participant	36.00	20 octobre, 2005
OPL 257	PSC	Participant + conseiller technique	40.00	20 juillet, 2007
OPL 279	PSC	Participant	14.50	23 mai, 2007
OPL 285	PSC	Participant	25.67	23 mai, 2007
OML 136	Concession	Participant + conseiller technique	40.00	4 mai, 2007

**PSA: Production Sharing Agreement accord de partage de production (accord spécifique entre compagnies pétrolières internationales et compagnies locales concernant le PSC)*

***PSC: Production Sharing Contract : contrat de partage de production*

NIGERIA

June 2009 © TroisCube



Production et Projets de Total au Nigeria⁽¹⁾

Production SEC* de TOTAL			
Année	Production Combinée kbep/j	Liquides kb/j	Gaz Mpc/j
2008	246	158	436
2009	235	159	374
2010	301	192	542

* SEC : Securities and Exchange Commission

Au Nigeria, la production du Groupe s'est établie à 301 kbep / j en 2010, contre 235 kbep / j en 2009 et 246 kbep / j en 2008. Cette hausse est due en particulier à l'amélioration des conditions de sécurité dans le delta du Niger. TOTAL, établi au Nigeria depuis 1962, opère sept permis de production (OML) sur les quarante-quatre auxquels il participe et deux permis d'exploration (OPL) sur les huit auxquels il participe. Le Groupe est également présent dans le GNL au travers de Nigeria LNG et du projet Brass LNG. En 2010, TOTAL a acquis un intérêt de 45,9% dans le bloc 1 de la Joint Development Zone, administrée conjointement par le Nigeria et São Tomé-et-Principe et s'est vu confier le rôle d'opérateur sur ce bloc.

- TOTAL détient 15% de l'usine de liquéfaction Nigeria LNG, située sur l'île de Bonny dont la capacité totale s'élève à 22 Mt / an de GNL. En 2010, l'amélioration de la sécurité sur les installations pétrolières onshore a permis une augmentation de la production de GNL. Le taux d'utilisation de l'usine NLNG s'est établi à 78% environ en 2010, contre environ 52% en 2009.
- Par ailleurs, les travaux préliminaires au lancement du projet Brass LNG (17%), qui comprend la construction de deux trains d'une capacité de 5 Mt / an chacun, se sont poursuivis en 2010.
- TOTAL a renforcé sa capacité à assurer l'approvisionnement des projets GNL auxquels il participe et à répondre à la croissance de la demande intérieure en gaz.
- Sur le permis OML 136 (40%), les résultats positifs du puits d'appréciation Agge 3 ont confirmé le potentiel de développement de ce permis. Les études de développements ont en cours.

Dans le cadre de son association avec Nigérien National Petroleum Corporation (NNPC), TOTAL poursuit le projet d'augmentation de capacité du permis OML 58 (40%, opérateur) qui vise à porter la capacité de production de gaz de 370 Mpc / j à 550 Mpc / j en 2011.

- Une seconde phase du projet, en cours d'évaluation, devrait permettre de développer d'autres réserves grâce à ces infrastructures.
- Sur les permis OML 112 / 117 (40%), TOTAL a poursuivi en 2010 les études de développement du champ de gaz d'Ima.
- Sur le permis OML 102 (40%, opérateur), TOTAL devrait prendre en 2011 la décision finale d'investissement du projet Ofon phase 2 avec un démarrage prévu en 2014. Le Groupe a également démarré en 2010 une campagne de forage d'appréciation du pôle d'Etisong, situé à 15 km du champ d'Ofon actuellement en production.
- Sur le permis OML 130 (24%, opérateur), le champ d'Akpo, mis en production par TOTAL en mars 2009, a atteint en 2010 son plateau de production à 225 kbep/j (en 100%). Le Groupe poursuit activement les travaux de valorisation du champ d'Egina pour lequel un plan de développement a été approuvé par les autorités nigérianes. Les études de basic engineering, réalisées au Nigeria, sont terminées et les appels d'offres pour le projet ont été lancés.
- Sur le permis OML 138 (20%, opérateur), TOTAL a poursuivi en 2010 le projet de développement d'Usan (180 kb / j, capacité de production), avec notamment le démarrage du forage des puits de production, la construction du FPSO et le début de l'installation des équipements sous-marins. La production devrait démarrer en 2012.
- TOTAL a également consolidé sa position dans l'offshore profond avec la poursuite du développement du projet Bonga Nord-Ouest sur le permis OML 118 (12,5%).

L'amélioration des conditions de sécurité dans la région du delta du Niger a permis une remontée importante de la production opérée par l'association Shell Petroleum Development Company (SPDC), dans laquelle TOTAL détient une participation de 10%. Après le redémarrage en 2009 de l'usine de Soku, le projet de développement de Gbaran-Ubie s'est achevé en 2010 avec la mise en service du centre de production d'une capacité de 1 Gpc / j.

En 2010, TOTAL a cédé les intérêts (10%) qu'il détenait au travers de l'association opérée par SPDC dans les permis OML 4, 38 et 41.

(1) Les informations contenues dans le paragraphe sont issues du document de Référence 2010 déposé l'AMF (autorité des marchés financiers) le 28 Mars 2011.

Impôts et autres paiements

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ses agences, a perçu de Total E&P Nigeria Limited les impôts suivants dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Millions US\$	2009	2010
Petroleum Profit Tax	509,3	892,7
Royalty - Oil	460,4	660,3
Royalty - Gas	19,0	21,4
Other taxes	198,0	134,6
Total	1 186,7	1 709,0

En plus de ces sommes, le gouvernement fédéral a également perçu 9 703 millions de Nairas en 2009 et 13 882 millions de Nairas en 2010 au titre des contributions versées à la Commission de développement du delta du Niger.

Le Nigeria et l'ITIE

Le conseil d'administration de l'ITIE a validé la conformité ITIE du Nigéria le 1^{er} Mars 2011. Le Nigéria avait été accepté comme pays candidat ITIE le 27 Septembre 2007. Le Nigéria a transmis son rapport de validation final au conseil d'administration de l'ITIE le 29 Juin 2010.

L'ancien président Mr Olusegun Obasanjo s'était engagé en Novembre 2003 à se conformer à l'ITIE et avait lancé l'ITIE Nigéria (NEITI) en Février 2004. Afin de donner un cadre légal aux activités de la NEITI, une motion avait été introduite auprès de l'assemblée nationale en Décembre 2004. Le NEITI Act est devenu une loi le 28 Mai 2007. Ceci a permis au Nigéria de devenir le premier pays à mettre en place l'ITIE avec l'appui d'un cadre légal.

Un premier jeu d'audits financiers, physiques et de procédures pour la période 1999-2004 a été réalisé par un consortium dirigé par le Groupe Hart (basé à Londres) et a été publié en 2006. Les audits ont mis en évidence plusieurs lacunes liées à la gestion des revenus du secteur pétrolier, et plus largement des lacunes en matière de gestion du domaine pétrolier et gazier. Suite à ces audits, un groupe de travail inter ministériel a eu pour instruction de proposer un plan d'action de remédiation global pour combler les lacunes mises en évidence. Ce plan d'action a été approuvé par le gouvernement nigérian afin d'être mis en place.

Le plan d'action de remédiation a couvert cinq domaines clés : développer une interface de gestion des flux de revenus entre les agences gouvernementales, améliorer les outils de mesure des flux d'huile et de gaz au Nigéria, développer une approche uniforme pour la définition des coûts, construire le potentiel humain et physique des agences gouvernementales sensibles, et améliorer la gestion globale du secteur pétrolier et gazier.

Le second rapport couvrant 2005 a été rendu le 11 Août 2009. Ce rapport a mis en évidence des écarts financiers sans précédent, des anomalies de règlements d'impôts ainsi que des inefficacités du système. Plus de 800 M\$ d'écarts ont été constatés entre les paiements d'impôts, de redevances et de bonis de signatures déclarés par les sociétés et ceux reçus par l'état. Ce montant se compose de 560 M\$ d'impôts et redevances dus à l'état et d'environ 300 M\$ relatifs au paiement des bonis de signature, des dividendes, des intérêts et des remboursements d'emprunts. Le principal montant dû à l'état est lié au paiement des enlèvements domestiques, estimé à 4.7 Mds \$ par la compagnie nationale Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC). Toutefois, la NNPC affirme que l'état lui doit également 1.7 Mds \$ de subventions.

Ce second rapport a mis en évidence de nombreux points qui appellent une attention et une action urgente de la part de toutes les parties prenantes. La NEITI a l'accord du président et des ministres pour mettre en place les recommandations clés du rapport. Le rapport stipule que « la NEITI fera en sorte que les avantages dus à l'état nigérian, aux agences, et avant tout au peuple nigérian par l'industrie leur reviennent réellement, en accord avec les principes de transparence, de responsabilité et de développement durable... La NEITI facilitera ce processus de correction en travaillant avec toutes les parties prenantes ».

Le 1^{er} Février 2011, la NEITI a publié le rapport de rapprochement ITIE pour la période 2006 – 2008 qui montre que l'ensemble des revenus pour cette période étaient de 45 Mds \$ en 2006, 43 Mds \$ en 2007 et 59 Mds \$ en 2008. Le rapport inclut des observations et recommandations utiles pour améliorer la gestion des revenus du secteur de l'extraction.

La NEITI a annoncé que les revenus provenant de la zone de développement conjointe avec Sao Tomé & Príncipe ainsi que ceux provenant des secteurs miniers solides seront reportés l'année prochaine.

Le National Stakeholders Working Group (NSWG) a été nommé organe de direction de la NETI par l'ancien président Mr Umaru Musa Yar'Adua le 29 Janvier 2008. Le NSWG est présidé par le professeur Humphrey Asobie et rassemble des représentants de la société civile, du gouvernement, des compagnies de l'industrie d'extraction, des médias, ainsi que des représentants des communautés (des six zones géopolitiques du Nigéria). L'activité quotidienne est gérée par un secrétariat NEITI, dirigé par un Secrétaire exécutif, Haruna Sa'eed.